



Centre Communal d'Action Sociale

Compte-Rendu du Conseil d'Administration Salle du Conseil Municipal – Mairie Avranches

Séance du 26 janvier 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme LORIN, Vice-présidente du CCAS

Mmes BUSSON, CALVEZ, MARIE,

Mrs CARO, PENNEC, TIERCELIN membres élus au sein du Conseil Municipal.

Mmes LAGNIEL, LE JOLY,

Mrs GRENIER, MERILLE, REBOURS membres nommés par le Maire.

EXCUSES

Mr NICOLAS, Mme MENARD

POUVOIR

Mme JONCHERE à MME MARIE

SECRETARE DE SEANCE

C. HUARD est désignée secrétaire de séance

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, **les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

2. Ressources Humaines : Cité d'Automne – création de poste temporaire PEC 20 H/semaine

Dans sa séance du 23/11/2021, le conseil d'administration du CCAS a validé la création de deux postes temporaires 7H/semaine, afin d'aider les agents en poste dans le cadre du service en salle de restauration.

Malheureusement, aucun candidat pouvant prétendre à ce type de contrat aidé très restrictif n'a postulé. Pour rappel, les CUI 7h sont destinés aux bénéficiaires du RSA ; l'objectif est de construire un parcours progressif de retour vers l'emploi pour des personnes éloignées du monde du travail.

Aussi, afin de pourvoir rapidement ce poste, il est proposé de modifier le type de contrat par un PEC (Parcours Emploi Compétence) 20 H/semaine.

Les missions resteraient inchangées et la rémunération est basée sur le SMIC horaire.

Service	Missions	Date prévue de recrutement	Durée du contrat	Coût du poste (pour 6 mois)	Montant pris en charge (pour 6 mois)
Cité d'automne	Participation au service de restauration collective (préparation, service, entretien des locaux).	01/02/2022	6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois	5 500 €	1 650 € (30% du brut peut aller jusqu'à 80% selon situation de la personne)

Les membres du conseil d'administration du CCAS décident, à l'unanimité :

- **D'annuler la délibération du conseil d'administration du CCAS du 23/11/2021**
- **De créer 1 poste PEC 20H/semaine, dans les conditions ci-dessus**

3. Ressources Humaines : Foyer de la Baie – création de poste temporaire « Veilleur de nuit »

A ce jour, la veille de nuit est assurée au Foyer de la Baie dans le cadre d'une convention de mise à disposition de veilleurs avec l'association des amis d'Emmaüs, à hauteur de 400h d'intervention pour l'année. Les veilleurs qui interviennent au Foyer Abbé Pierre assurent un passage (ou deux) au Foyer de la Baie de 30 minutes par nuit (entre 23h et 2h du matin) toute l'année, afin de garantir la sécurité des biens et des personnes accueillies (ronde dans les bâtiments et intervention auprès des résidents).

L'association des amis d'Emmaüs a annoncé la fermeture du foyer Abbé Pierre le 31 mars 2022. Cette décision impacte donc la veille de nuit au Foyer de la Baie et interroge le fonctionnement à venir.

Le Foyer de la Baie relève de deux cadres de référence : le code de la construction et de l'habitat et le code de l'action sociale et des familles.

En référence à la réglementation des ERP (Etablissement Recevant du Public), à la classification du Foyer de la Baie et au décret n°2015-951 du 31 juillet 2015 relatif aux foyers de jeunes travailleurs, la présence physique d'un veilleur de nuit est obligatoire si l'établissement accueille plus de 7 mineurs.

Considérant le nombre de jeunes accueilli (84 places), leur âge entre 16 et 30 ans, la mixité du public (statuts, origines, autonomies), et les missions du Foyer de la Baie :

- Accueil, information, orientation
- Aide à la mobilité et à l'accès au logement autonome
- Aide à l'insertion sociale et professionnelle,

il conviendra de maintenir une intervention la nuit avec du personnel qualifié afin de garantir la tranquillité de la résidence et de son environnement, et d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

En 2022, en parallèle, plusieurs changements concernant les ressources humaines du Foyer de la Baie sont à prendre en considération :

- un agent d'entretien et de restauration des locaux, titulaire, à temps complet 37h30, prendra sa retraite au 1^{er} avril 2022,
- un agent d'entretien et de restauration en contrat PEC 20h arrêtera son contrat le 28 février 2022,

- la prise en charge du demi-traitement du directeur en longue maladie depuis 2017 prendra fin en 2022.

Une partie de l'entretien des locaux (espaces communs : estimé à 3h par jour) peut être assuré par le veilleur de nuit afin de compléter son temps d'intervention.

Compte tenu de tous ces éléments, les membres du conseil d'administration du CCAS décident, à l'unanimité, de créer 1 poste temporaire sur la base de l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de veilleur de nuit dans les conditions ci-dessous :

Service	Missions	Date prévue de recrutement	Grille de référence	Temps de travail et horaires	Durée du contrat	Coût du poste (pour 6 mois)
Foyer de la Baie	Assurer la sécurité des biens et des personnes la nuit Participer à l'entretien des locaux.	15 mars 2022	Catégorie C Cadre d'emplois Adjoint technique ou Agent social	35H par semaine Horaires variables	6 mois renouvelable	15 000€ pour 6 mois

L'agent recruté pourra percevoir l'Indemnité Horaire pour Travail de Nuit.

4. Ressources Humaines : Foyer de la Baie – modification d'un poste permanent à temps non complet avec passage à temps complet

Au regard des différents changements concernant les ressources humaines du Foyer de la Baie en 2022,

- un agent d'entretien et de restauration des locaux, titulaire, à temps complet 37h30, prenant sa retraite au 1^{er} avril 2022,
- un agent d'entretien et de restauration en contrat PEC 20h arrêtant son contrat le 28 février 2022,
la prise en charge du demi-traitement du directeur en longue maladie depuis 2017 prenant fin en 2022,

le recrutement proposé d'un veilleur de nuit pouvant assurer une partie de l'entretien des locaux (espaces communs : entretien estimé à 3h par jour soit 15h par semaine),

il convient de réorganiser certaines missions en complétant ainsi le temps de travail d'un agent chargé de l'entretien des locaux et de la restauration. Celui-ci, actuellement en poste permanent à 25h, passerait alors à 35h par semaine.

Compte tenu de tous ces éléments, les membres du conseil d'administration du CCAS décident, à l'unanimité, de modifier le poste permanent à temps non complet 25h vers un temps complet 35h à compter du 1^{er} mars 2022.

5. Ressources Humaines : Foyer de la Baie – création de poste temporaire PEC 25 H/semaine

Dans sa séance du 7/12/2020, le conseil d'administration du CCAS a validé le renouvellement d'un poste temporaire PEC 20H/semaine – agent d'entretien, afin d'aider les agents en poste dans le cadre de l'entretien des locaux et de la restauration.

Au regard des départs de deux agents d'entretien et de restauration en 2022 : 1 PEC (Parcours Emploi Compétence) 20H et 1 titulaire à temps complet 37H30, il est proposé de faire évoluer le temps de travail du contrat PEC 20 H/semaine vers un 25H/semaine.

Les missions resteraient inchangées et la rémunération est basée sur le SMIC horaire.

Service	Missions	Date prévue de recrutement	Durée du contrat	Coût du poste (pour 6 mois)	Montant pris en charge (pour 6 mois)
Foyer de la Baie	Entretien des locaux et service restauration	01/03/2022	6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois	6 865 €	1650 € (30% du brut 20h, peut aller jusqu'à 80% selon situation personne)

Les membres du conseil d'administration du CCAS décident, à l'unanimité :

- De mettre fin à la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 7/12/2020
- De créer 1 poste PEC 25H/semaine, dans les conditions ci-dessus

6. Ressources Humaines : Foyer de la Baie – création de poste temporaire à temps non complet « secrétariat »

L'agent d'accueil et administratif, titulaire à temps complet, du Foyer de la Baie devrait prendre sa retraite au 1^{er} novembre 2022.

A ce jour, l'agent, de par ses fonctions et activités extérieures de droit, est absente à hauteur moyenne de 15h par semaine.

La nouvelle organisation des services de la ville et les nouvelles fonctions de la responsable du Foyer de la Baie qui a repris la direction de la cité d'automne – résidence autonomie a fait évoluer la charge de ses missions administratives.

Considérant l'absence de l'agent d'accueil, son départ prévisionnel à la retraite au 1^{er} novembre 2022 et l'accroissement de la charge administrative de la directrice du Foyer de la baie et de la cité d'automne, les membres du conseil d'administration du CCAS décident, à l'unanimité, de créer 1 poste temporaire à temps non complet (17h30 hebdomadaire) dans les conditions ci-dessous :

Service	Missions	Date prévue de recrutement	Durée du contrat	Coût du poste
Foyer de la Baie	Agent d'accueil et administratif	1 ^{er} mars 2022	8 mois	20 000€

7. Questions Diverses

✦ *Dispositif Séebus*

Tous les sponsors sont trouvés. Les nouveaux circuits seront effectifs fin février 2022 avec un fonctionnement les mardis et mercredis. Le chauffeur actuel, à la retraite au 1^{er} septembre 2022, sera employé par le CCAS 15h/semaine pour continuer le transport au-delà de cette date.

✦ *Date du prochain Conseil d'Administration du CCAS*

♦ **Mardi 15/03/2022** – 16h45 – Salle du Conseil Municipal – Mairie d'Avranches

Fait à Avranches, le 27 janvier 2022
La Vice-Présidente,
Martine LORIN



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMISSION' and 'SOCIALE' and is surrounded by a decorative border.